

Travaux d'entretien, de réparations et d'aménagement des bâtiments départementaux

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°
Date limite de remise des plis

2026DBSG_ACBC_TX_BATIMENTS
23 / 10 / 2026 à 16 heures

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Conseil départemental du Finistère

DIRECTION DES BÂTIMENTS ET DES SERVICES GÉNÉRAUX
Représentant : Maël de Calan président du Conseil départemental
Adresse : Conseil départemental du Finistère
CS29029
32 Boulevard Duplex
29196 Quimper Cedex

L'acheteur agit en tant que Groupement de commandes : Consultation lancée par le groupement de commandes constitué par le Département du Finistère et l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (E.P.C.C.) "Domaines & Musées départementaux – Chemins du Patrimoine en Finistère".

En sa qualité de coordonnateur du groupement, le Département du Finistère aura à sa charge l'ensemble de la procédure de consultation jusqu'à la notification des accords-cadres. Chaque membre du groupement aura directement à sa charge l'exécution de ces accords-cadres (demande de devis, émission des bons de commande, paiement des prestations, adjonction de prix au B.P.U.).

Adresse du profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Travaux d'entretien, de réparations et d'aménagement des bâtiments départementaux.**

Il porte plus particulièrement sur les opérations de petites envergures qui ne s'apparentent pas à des chantiers de restructuration immobilières ou de rénovation conséquentes (qui font l'objet de procédures dédiées), il peut s'agir d'opération de dépannages et de réparations, ainsi que des opérations d'entretien courant ou d'amélioration, même importantes.

Sauf urgence, ne sont pas concernées par le présent marché les opérations dont le montant est supérieur à 300 000,00 euros HT.

Pour les travaux de couverture et de ravalement, ne sont pas concernés par le présent marché les opérations supérieures à 60 000 euros HT qui font l'objet d'un accord cadre à marchés subséquents. Néanmoins, si une urgence d'intervention ne permet pas l'utilisation de cet accord cadre à marchés subséquents, il sera recouru au présent contrat.

Le contrat prévoit également l'exécution de travaux sur des édifices à forte valeur patrimoniale et/ou esthétique (et notamment inscrits ou classés au titre des monuments historiques) et/ou soumis à l'avis conforme de l'Architecte des bâtiments de France. Ces derniers font l'objet de lots spécifiques (lots 33 à 40).

Par ailleurs, le Département se réserve la possibilité de passer des marchés spécifiques pour des travaux de second œuvre devant être menés pendant les vacances scolaires dans les collèges. Cette clause de non exclusivité concerne spécifiquement les lots « Cloisons - Menuiseries intérieures - Faux plafond », « Peintures intérieures et extérieures - sols souples - nettoyages spécifiques », « Plomberie - Chauffage – Ventilation » et « Electricité - Courants fort et faible ». Les quatre secteurs géographiques sont concernés.

Enfin, dans le cadre d'un contrat spécifique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de recourir à des entreprises du secteur social et solidaire (SIAE) pour l'exécution de certains besoins visés par le présent accord cadre.

De manière exceptionnelle, il pourra être recouru à ce contrat pour des travaux faisant l'objet d'une maîtrise d'œuvre externe.

Code CPV	Libellé CPV
45000000-7	Travaux de construction

■ **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Travaux d'entretien, de réparations et d'aménagement des bâtiments départementaux
Acheteur	Groupement de commande Département du Finistère et EPCC « Domaines et Musées Départementaux – Chemins du Patrimoine en Finistère
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande avec minimum et maximum mono-attributaire de travaux
Structure	40 lots
Lieu d'exécution	Ensemble du territoire finistérien
Durée	48 Mois
Développement durable	Clause sociale - Clause environnementale
Pénalités de retard	Montant forfaitaire /seuils par jour de retard
Variation des prix	Révisables (formule)
Nature des prix	Prix unitaires

■ **Allotissement :**

La consultation est décomposée en 40 lots qui font l'objet de deux procédures distinctes :

LOTS 1 à 32 (32) passés en procédure d'Appel d'offres ouvert en application de l'article R2124-2 1° du Code de la commande publique.

TRAVAUX secteurs conventionnels			
Secteur 1 – Nord-Ouest (lots 1-8)			
N° et Intitulé du lot	Montants minimum et maximum € HT CD29		Montants maximum € HT EPCC
Lot n°1 : Secteur Nord-Ouest : VRD - Gros Œuvre - Isolation - Serrurerie - Sols durs (CPV 45223220-4 : Travaux de gros œuvre)	400 000,00	4 000 000,00	
Lot n°2 : Secteur Nord-Ouest : Charpente - Couvertures – Bardage (CPV 45261000-4 : Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes - 45262650-2 : Travaux de bardage)	400 000,00	4 000 000,00	200 000,00
Lot n°3 : Secteur Nord-Ouest : Etanchéité (CPV 45261420-4 : Travaux d'étanchéification)	400 000,00	4 000 000,00	300 000,00
Lot n°4 : Secteur Nord-Ouest : Menuiseries extérieures (CPV 45421000-4 : Travaux de menuiserie)	200 000,00	2 000 000,00	300 000,00
Lot n°5 : Secteur Nord-Ouest : Cloisons - Menuiseries intérieures - Faux plafond (CPV 45421000-4 : Travaux de menuiserie - CPV 45421141-4 : Travaux de cloisonnement - 45421146-9 : Mise en place de plafonds suspendus)	300 000,00	3 000 000,00	
Lot n°6 : Secteur Nord-Ouest : Peintures intérieures et extérieures - sols souples - nettoyages spécifiques (CPV 45432111-5 : Travaux de pose de revêtements de sols souples - 45442110-1 : Travaux de peinture de bâtiments)	300 000,00	3 000 000,00	

Lot n°7 : Secteur Nord-Ouest : Plomberie - Chauffage - Ventilation (CPV 45331000-6 : Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation)	400 000,00	4 000 000,00	
Lot n°8 : Secteur Nord-Ouest : Electricité - Courants fort et faible (CPV 45311000-0 : Travaux de câblage et d'installations électriques)	300 000,00	4 000 000,00	

Secteur 2 – Nord-Est (lots 9 -16)			
N° et Intitulé du lot	Montants minimum et maximum € HT CD29		Montants maximum € HT EPCC
Lot n°9 : Secteur Nord-Est : VRD - Gros Œuvre - Isolation - Serrurerie - Sols durs (CPV 45223220-4 : Travaux de gros œuvre)	300 000,00	3 000 000,00	
Lot n°10 : Secteur Nord-Est : Charpente - Couvertures – Bardage (CPV 45261000-4 : Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes - 45262650-2 : Travaux de bardage)	250 000,00	2 500 000,00	100 000,00
Lot n°11 : Secteur Nord-Est : Etanchéité (CPV 45261420-4 : Travaux d'étanchéification)	250 000,00	2 500 000,00	100 000,00
Lot n°12 : Secteur Nord-Est : Menuiseries extérieures (CPV 45421000-4 : Travaux de menuiserie)	100 000,00	1 000 000,00	50 000,00
Lot n°13 : Secteur Nord-Est : Cloisons - Menuiseries intérieures - Faux plafond (CPV 45421000-4 : Travaux de menuiserie - CPV 45421141-4 : Travaux de cloisonnement - 45421146-9 : Mise en place de plafonds suspendus)	200 000,00	2 000 000,00	
Lot n°14 : Secteur Nord-Est : Peintures intérieures et extérieures - sols souples - nettoyages spécifiques (CPV 45432111-5 : Travaux de pose de revêtements de sols souples - 45442110-1 : Travaux de peinture de bâtiments)	200 000,00	2 000 000,00	
Lot n°15 : Secteur Nord-Est : Plomberie - Chauffage - Ventilation (CPV 45331000-6 : Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation)	400 000,00	4 000 000,00	
Lot n°16 : Secteur Nord-Est : Electricité - Courants fort et faible (CPV 45311000-0 : Travaux de câblage et d'installations électriques)	200 000,00	2 000 000,00	

Secteur 3 – Sud-Ouest (lots 17 -24)			
N° et Intitulé du lot	Montants minimum et maximum € HT CD29		Montants maximum € HT EPCC
Lot n°17 : Secteur Sud-Ouest : VRD - Gros Œuvre - Isolation - Serrurerie - Sols durs (CPV 45223220-4 : Travaux de gros œuvre)	400 000,00	4 000 000,00	
Lot n°18 : Secteur Sud-Ouest : Charpente - Couvertures – Bardage (CPV 45261000-4 : Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes - 45262650-2 : Travaux de bardage)	400 000,00	4 000 000,00	100 000,00
Lot n°19 : Secteur Sud-Ouest : Etanchéité (CPV 45261420-4 : Travaux d'étanchéification)	400 000,00	4 000 000,00	100 000,00
Lot n°20 : Secteur Sud-Ouest : Menuiseries extérieures (CPV 45421000-4 : Travaux de menuiserie)	200 000,00	2 000 000,00	200 000,00
Lot n°21 : Secteur Sud-Ouest : Cloisons - Menuiseries intérieures - Faux plafond (CPV 45421000-4 : Travaux de menuiserie - CPV 45421141-4 : Travaux de cloisonnement - 45421146-9 : Mise en place de plafonds suspendus)	300 000,00	3 000 000,00	
Lot n°22 : Secteur Sud-Ouest : Peintures intérieures et extérieures - sols souples - nettoyages spécifiques (CPV 45432111-5 : Travaux de pose de revêtements de sols souples - 45442110-1 : Travaux de peinture de bâtiments)	300 000,00	3 000 000,00	

Lot n°23 : Secteur Sud-Ouest : Plomberie - Chauffage - Ventilation (CPV 45331000-6 : Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation)	400 000,00	4 000 000,00	
Lot n°24 : Secteur Sud-Ouest : Electricité - Courants fort et faible (CPV 45311000-0 : Travaux de câblage et d'installations électriques)	300 000,00	3 000 000,00	

Secteur 4 – Sud-Est (lots 25-32)			
N° et Intitulé du lot	Montants minimum et maximum € HT CD29		Montants maximum € HT EPCC
Lot n°25 : Secteur Sud-Est : VRD - Gros Œuvre - Isolation - Serrurerie - Sols durs (CPV 45223220-4 : Travaux de gros œuvre)	300 000,00	3 000 000,00	
Lot n°26 : Secteur Sud-Est : Charpente - Couvertures – Bardage (CPV 45261000-4 : Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes - 45262650-2 : Travaux de bardage)	250 000,00	2 500 000,00	400 000,00
Lot n°27 : Secteur Sud-Est : Etanchéité (CPV 45261420-4 : Travaux d'étanchéification)	250 000,00	2 500 000,00	100 000,00
Lot n°28 : Secteur Sud-Est : Menuiseries extérieures (CPV 45421000-4 : Travaux de menuiserie)	100 000,00	1 000 000,00	150 000,00
Lot n°29 : Secteur Sud-Est : Cloisons - Menuiseries intérieures - Faux plafond (CPV 45421000-4 : Travaux de menuiserie - CPV 45421141-4 : Travaux de cloisonnement - 45421146-9 : Mise en place de plafonds suspendus)	200 000,00	2 000 000,00	
Lot n°30 : Secteur Sud-Est : Peintures intérieures et extérieures - sols souples - nettoyages spécifiques (CPV 45432111-5 : Travaux de pose de revêtements de sols souples - 45442110-1 : Travaux de peinture de bâtiments)	200 000,00	2 000 000,00	
Lot n°31 : Secteur Sud-Est : Plomberie - Chauffage - Ventilation (CPV 45331000-6 : Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation)	400 000,00	4 000 000,00	
Lot n°32 : Secteur Sud-Est : Electricité - Courants fort et faible (CPV 45311000-0 : Travaux de câblage et d'installations électriques)	200 000,00	2 000 000,00	

LOTS 33 à 40 (8) passés en procédure adaptée ouverte en application des articles R2123-1 1° et 2° - Petits lots du Code de la commande publique.

TRAVAUX sur les édifices à caractère patrimonial et notamment protégés au titre des Monuments Historiques (inscrits ou classés)
Secteur 1 – Nord (lots 33 - 36)
Lot n°33 : Secteur Nord : Monuments historiques - Maçonnerie - montant minimum 70 000,00 € HT - montant maximum 700 000,00 € HT (45212314-0 : Travaux de construction de monuments historiques ou de mémoriaux – 45262510-9 Maçonnerie de pierres) Lot n°34 : Secteur Nord : Monuments historiques - Charpente - montant minimum 50 000,00 € HT - montant maximum 500 000,00 € HT (45212314-0 : Travaux de construction de monuments historiques ou de mémoriaux - 45261000-4 : Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes) Lot n°35 : Secteur Nord : Monuments historiques - Couvertures - montant minimum 75 000,00 € HT - montant maximum 750 000,00 € HT (45212314-0 : Travaux de construction de monuments historiques ou de mémoriaux - 45261000-4 : Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes) Lot n°36 : Secteur Nord : Monuments historiques - Menuiseries extérieures - serrurerie - Peinture - montant minimum 60 000,00 € HT - montant maximum 600 000,00 € HT (45212314-0 : Travaux de construction de monuments historiques ou de mémoriaux – CPV 45421000-4 : Travaux de menuiserie - 45442110-1 : Travaux de peinture de bâtiments)

Secteur 2 – Sud (lots 37 - 40)

Lot n°37 : Secteur Sud : Monuments historiques - Maçonnerie - montant minimum 70 000,00 € HT - montant maximum 700 000,00 € HT (45212314-0 : Travaux de construction de monuments historiques ou de mémoriaux – 45262510-9 : Maçonnerie de pierres)

Lot n°38 : Secteur Sud : Monuments historiques - Charpente - montant minimum 50 000,00 € HT - montant maximum 500 000,00 € HT (45212314-0 : Travaux de construction de monuments historiques ou de mémoriaux – 45261000-4 : Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes)

Lot n°39 : Secteur Sud : Monuments historiques - Couvertures - montant minimum 75 000,00 € HT - montant maximum 750 000,00 € HT (45212314-0 : Travaux de construction de monuments historiques ou de mémoriaux – 45261000-4 : Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes)

Lot n°40 : Secteur Sud : Monuments historiques - Menuiseries extérieures - serrurerie - Peinture - montant minimum 60 000,00 € HT - montant maximum 600 000,00 € HT (45212314-0 : Travaux de construction de monuments historiques ou de mémoriaux – CPV 45421000-4 : Travaux de menuiserie - 45442110-1 : Travaux de peinture de bâtiments)

Un même soumissionnaire ne peut se voir attribuer qu'un maximum de 2 secteurs géographiques pour un même type de lot (ex : VRD – Gros œuvre -Isolation – Serrurerie - Sols durs) pour les lots 1 à 32 et un seul secteur géographique pour les lots 33 à 40.

Si un candidat est classé premier sur un nombre de lots supérieur au nombre maximum de lots attribuables à un même candidat, celui-ci se verra attribuer les lots par ordre décroissant des montants maximum des différents lots ainsi que par ordre croissant de numérotation de lot en cas de montants maximum identiques.

Les lots restants seront attribués aux candidats classés deuxièmes dans les mêmes conditions.

Cette règle ne s'applique que dans l'hypothèse d'un nombre suffisant de candidats par lot et en l'absence d'écart de notation supérieur à 15 points dans l'ordre de classement.

■ Clause sociale :

Le SPASER (Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables) du département du Finistère prévoit d'élargir l'application des clauses et critères inclusifs dans le cadre de ses marchés.

Cette consultation conformément aux dispositions mentionnées à l'article 6 du CCAP portant sur le développement durable, comporte au moins l'une des dispositions suivantes :

- une clause sociale en faveur de l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, dont les modalités sont précisées le cas échéant au CCP29 joint au dossier de consultation,
- une considération sociale autre que l'insertion professionnelle, dont les modalités sont spécifiées au CCAP

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédures de passation :

LOTS 1 à 32 : Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

LOTS 33 à 40 : Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° et 2° - Petits lots - Code de la commande publique).

■ Déroulé de la procédure :

	Publication de la consultation
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs
	Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles
	Classement des offres et attribution du contrat
	Information des candidats non retenus
	Signature et notification du contrat

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh> sous la référence **n°2026DBSG_ACBC_TX_BATIMENTS**.

Les entreprises ne sont pas tenues de s'authentifier sur le site mais il est conseillé d'indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- AAPC
- Acte d'engagement (pour chaque lot) et annexe insertion
- BPU (1 pour chaque lot, à savoir 40)
- Cadre du mémoire technique (2) :
 - Annexe A, pour les travaux conventionnels (lots 1 à 32)
 - Annexe B, pour les travaux portant sur les édifices à caractère patrimonial et notamment protégés au titre des Monuments Historiques (lots 33 à 40)
- CCAP : Cahier des clauses administratives particulières
- CCP 29 : document relatif à l'insertion sociale
- CCTP : Cahier des clauses techniques particulières (par corps d'état, tous secteurs confondus, soit 12 CCTP pour les 40 lots)
 - CD29_CCTP_01-09-17-25_VRD-GO-CHARP-SERR-SOLS
 - CD29_CCTP_02-10-18-26_CHARP-COUV-BARD
 - CD29_CCTP_03-11-19-27_ETAN
 - CD29_CCTP_04-12-20-28_MEXT
 - CD29_CCTP_05-13-21-29_CLOIS-MINT-FP
 - CD29_CCTP_06-14-22-30_END-ITE-PEINT-SOL SOUP
 - CD29_CCTP_07-15-23-31_PCV
 - CD29_CCTP_08-16-24-32_ELEC
 - CD29_CCTP_33-37_MH MAÇ
 - CD29_CCTP_34-38_MH CHARP
 - CD29_CCTP_35-39_MH COUV
 - CD29_CCTP_36-40_MH MEXT-SERR-PEINT
- Les annexes aux CCTP:
 - Cartes :
 - Annexe A1 : 4 secteurs Travaux conventionnels (lots 1 à 32)
 - Annexe B1 : 2 secteurs Travaux édifices patrimoniaux (lots 33 à 40)
 - Annexe 1 : Logigramme amiante,

- Annexe 2 : Plan de prévention type,
- Annexe 3 : Tableau d'autocontrôle QAI,
- Annexe 4 : Modèle_Suivi_Chantiers.xlsx.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Réponse et groupement :

Aucune forme de groupement n'est imposée. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 4 Mois à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh>.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et **signer les documents au format PAdES exclusivement.**

■ Contenu des plis :

Pour tous les lots (40), à l'appui de leur **candidature**, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie) en l'absence de DUME
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1

Document	Descriptif
	disponible sur le site du Ministère de l'Economie), en l'absence de DUME
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation).
Références	Liste des travaux exécutés (5 dernières années) avec attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants, montant, époque, lieu d'exécution et précision s'ils ont été faits selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin

Pour les lots spécifiques aux travaux réalisés sur des édifices à valeur patrimoniale et notamment protégés au titre des Monuments Historiques (inscrits ou classés) (LOTS 33 à 40), en complément des pièces ci-dessus :

Document	Descriptif
Certificats de qualification professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation), et en particulier, à titre indicatif, les qualifications ci-dessous : - Maçonnerie (lots 33 et 37) : - o Qualification 2192 Restauration maçonnerie des monuments historiques - Réalisation de travaux de maçonnerie exclusivement sur des bâtiments protégés au titre des "monuments historiques". - o Qualification 2194 Restauration pierre de taille et maçonnerie - tous travaux de maçonnerie, de taille et de pose de pierre sur des bâtiments protégés au titre des "monuments historiques". - o Qualification 2193 (facultatif) Restauration béton des monuments historiques - travaux de restauration du béton exclusivement sur des bâtiments protégés au titre des « monuments historiques ». - o Qualification 6592 Restauration plâtres et chaux - travaux d'art en plâtres ou chaux grasse, par traînage, taille, modelage, moulage, estampage ou sculpture dans le domaine de la restauration des sites patrimoniaux remarquables. - o Qualification 6593 Restauration plâtres et chaux des monuments historiques - Conservation et restauration des plâtres et chaux, des bâtiments protégés au titre des monuments historiques. - Charpente (lots 34 et 38) : - o Qualification 2392 Restauration de charpente du patrimoine - aux abords des monuments historiques ainsi que des sites patrimoniaux remarquables, en utilisant des produits respectant l'emploi des matériaux et techniques d'origine. - o Qualification 2393 Restauration de charpente des monuments historiques protégés au titre des monuments historiques. - Couvertures (lots 35 et 39) : - o Qualification 3193 Couverture du patrimoine - travaux de restauration de couvertures protégées au titre du patrimoine. - o Qualification 3194 Couverture des monuments historiques

Document	Descriptif
	○ Références en couverture en ardoises épaisses locales des Monts d'Arrée - Menuiseries extérieures - serrurerie – Peinture (lots 36 et 40) : ○ Qualification 4392 Restauration des menuiseries du patrimoine - restauration courante des menuiseries des bâtiments protégés au titre du patrimoine, en utilisant des produits traditionnels et en respectant l'emploi des matériaux et techniques d'origine. ○ Qualification 4393 Restauration des menuiseries des monuments historiques - tout ouvrage de menuiserie concourant à la restauration des bâtiments protégés au titre des monuments historiques ○ Qualification 4493 Ferronnerie d'art - Restauration d'ouvrages de ferronnerie définis comme faisant partie du patrimoine ancien ou protégés au titre des Monuments Historiques
Références	- Couvertures (lots 35 et 39) : ○ Références en couverture en ardoises épaisses locales des Monts d'Arrée - Menuiseries extérieures - serrurerie – Peinture (lots 36 et 40) : ○ Références similaires en restauration du patrimoine

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Documents complémentaires de la candidature DUME

- Moyens techniques et humains
- Références de moins de 5 ans pour des prestations similaires ou preuve par équivalence pour les entreprises de création récente
- Pouvoir de la personne habilitée à engager la société

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Pour les lots 1 à 32 :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement propre à chaque lot et ses annexes
BPU	BPU en format Excel (chiffrage au centime)

Document	Descriptif
Mémoire technique	Mémoire technique devant s'appuyer sur les cadres de mémoire technique suivants : ▪ A, pour les travaux conventionnels (lots 1à 32) Pour chaque lot, le candidat précisera dans son mémoire notamment les points suivants : - Les moyens humains, matériel et organisationnel mis en œuvre pour répondre aux commandes ordinaires et aux commandes à réaliser rapidement, qu'elle que soit la période (vacances scolaires, d'été et de fin d'année comprises) - Détail des mesures visant à garantir la sécurité sur le chantier ainsi que les moyens mis en œuvre pour réduire les nuisances aux riverains et sites occupés (bruits, poussières, logistique) - Les dispositions correspondant aux éléments généraux du plan d'évacuation et de valorisation des déchets ainsi que les moyens développés pour assurer la traçabilité et le « reporting » annuel des données relatives aux déchets et liées à l'établissement du BEGES ; - Stratégie développée pour favoriser l'usage de produits éco-conçus et globalement performant (à cet effet, le candidat propose une liste de matériels et matériaux sur lesquels il est susceptible de proposer des produits éco-conçus ou en réemploi). Il veillera à fournir les justificatifs (documents techniques, label), en particulier des produits éco-conçus.

Pour les lots 33 à 40 :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement propre à chaque lot et ses annexes
BPU	BPU en format Excel (chiffrage au centime)
Mémoire technique	Mémoire technique pouvant s'appuyer sur les cadres de mémoire technique suivants : ▪ B, pour les travaux portant sur les édifices à valeur patrimonial et notamment protégés au titre des monuments historiques (lots 33 à 40) Pour chaque lot, le candidat précisera dans son mémoire notamment les points suivants : - Les moyens humains, matériel et organisationnel mis en œuvre pour répondre aux commandes ordinaires et aux commandes à réaliser rapidement, quelle que soit la période (période de fermeture au public, exposition en cours, réalisation des travaux en heure d'astreinte etc...) - Détail des mesures visant à garantir la sécurité sur le chantier ainsi que les moyens mis en œuvre pour réduire les nuisances aux riverains et sites occupés (bruits, poussières, logistique, intervention en condition plomb ou amiante) ; - Les dispositions correspondant aux éléments généraux du plan d'évacuation et de valorisation des déchets ainsi que les moyens développés pour assurer la traçabilité et le « reporting » annuel des données relatives aux déchets et liées à l'établissement du BEGES. - Stratégie développée pour favoriser l'usage de produits éco-conçus et

Document	Descriptif
	globalement performant (à cet effet, le candidat propose une liste de matériels et matériaux sur lesquels, il est susceptible de proposer des produits éco-conçus ou en réemploi). Il veillera à fournir les justificatifs (documents techniques, label), en particulier des produits éco-conçus.

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

■ Mentions concernant le dépôt d'une copie de sauvegarde :

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique, sur support papier ou sur support physique électronique.

Ce pli fermé, doit mentionner obligatoirement **la mention « copie de sauvegarde »**, ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Cette copie transmise sous pli cacheté par voie postale ou déposée contre récépissé, doit parvenir avant la date limite de remise des plis conformément aux modalités de transmission prévues ci-après.

L'enveloppe extérieure devra porter la mention suivante :

**« Travaux d'entretien, de réparations et d'aménagement des bâtiments départementaux –
N° de lot
COPIE DE SAUVEGARDE – NE PAS OUVRIR »**

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2153-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ **Critères de sélection des candidats :**

Seront recevables les candidatures présentant des garanties techniques et professionnelles suffisantes.

■ **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Pour les LOTS 1 à 32 : Pour les travaux conventionnels à l'exclusion des travaux portant sur les édifices patrimoniaux notamment inscrits ou classés au titre des monuments historiques

Critère	Complément
1. Prix (40 %)	Ce critère est jugé au regard du montant des devis masqués, sur lesquels seront appliqués les coefficients liés au montant de commande correspondant. Chaque devis fera l'objet d'une notation spécifique et la note finale du critère prix sera la moyenne des notes.
2. Valeur technique (50 %)	
Ce critère est jugé au regard du contenu du mémoire technique selon les sous-critères suivants :	1. Pertinence des moyens humains et matériels mis en œuvre pour la réalisation des prestations, y compris durant toutes les périodes de vacances scolaires (15 %) 2. Pertinence de l'organisation, des procédures mises en œuvre et de la méthodologie proposées pour la réalisation des prestations (y compris durant toutes les périodes de vacances scolaires) (25 %) 3. Pertinences des mesures relatives à la sécurité et aux nuisances sur les chantiers (10 %)
3-Performances en matière de protection de l'environnement (10 %) Ce critère est jugé au regard du contenu du mémoire technique selon les sous-critères suivants :	- Performance en matière de prévention et de gestion des déchets, notamment les dispositions pour limiter les déchets et optimiser la valorisation des déchets issus des chantiers et qualité et méthodologie de communication des données liés aux déchets dans la perspective de l'établissement du bilan carbone (BEGES) par le département (cf. art 9 du CCAP) (5 %) - Pertinence de la proposition en matière de recours aux produits éco-conçus et en réemploi (5 %)

Pour les LOTS 33 à 40 : Pour les travaux portant sur les édifices à valeur patrimoniale ou protégés au titre des Monuments Historiques (inscrits ou classés)

Critère	Complément
1. Prix (40 %)	Ce critère est jugé au regard du montant des devis masqués, sur lesquels seront appliqués les coefficients liés au montant de commande correspondant. Chaque devis fera l'objet d'une notation spécifique et la note finale du critère prix sera la moyenne des notes.
2. Valeur technique (50 %)	
Ce critère est jugé au regard du contenu du mémoire technique selon les sous-critères suivants :	1. Pertinence des moyens humains mis en œuvre pour la réalisation des prestations (20 %) 2. Pertinence de l'organisation, des procédures mises en œuvre, des matériaux et de la méthodologie proposées pour la réalisation des prestations <u>dans un contexte patrimonial</u> (25%) : 3. Pertinences des mesures relatives à la sécurité et aux nuisances sur les chantiers (5 %)
3-Performances en matière de protection de l'environnement (10 %) Ce critère est jugé au regard du contenu du mémoire technique selon les sous-critères suivants :	- Performance en matière de prévention et de gestion des déchets, notamment les dispositions pour limiter les déchets et optimiser la valorisation des déchets issus des chantiers et qualité et méthodologie de communication des données liés aux déchets dans la perspective de l'établissement du bilan carbone (BEGES) par le département (cf. art 9 du CCAP) (5 %) - Pertinence de la proposition en matière de recours aux produits éco-conçus et en réemploi (5 %)

■ Information complémentaire sur le jugement du critère « prix »

Devis masqués

L'analyse du prix sera effectuée à partir du montant total en euros HT des devis masqués élaborés par la personne publique et transmis préalablement à la date limite des offres à la Présidente de la Commission d'Appel d'Offres. Ces devis correspondent à des chantiers types ou sont représentatifs des opérations de travaux les plus courantes. Ils comportent des articles et des prestations du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) affectés de quantités.

Ces devis ne sont pas joints au dossier de consultation des entreprises et demeureront sous enveloppe cachetée jusqu'à l'ouverture des plis. Il sera procédé à leur ouverture le jour de l'ouverture des plis. Le pouvoir adjudicateur calculera alors lui-même, pour chaque candidat, le montant de ce devis masqué, sur la base des prix du BPU renseigné et remis dans l'offre par l'entreprise.

Coefficient appliqué au montant de la commande

Les candidats sont invités à proposer un taux de majoration ou de minoration des prix du BPU applicable à la commande en fonction des seuils de travaux considérés (cf. V1 à V5 aux BPU). Ce taux peut être modulé en fonction des niveaux de commande considérés.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Dépassement du nombre maximum de lots attribués :**

Si un fournisseur est classé premier sur un nombre de lots supérieur au nombre maximum de lots attribuables à un même fournisseur, celui-ci se verra attribuer les lots par ordre décroissant des montants des différents lots, ainsi que par ordre croissant de numérotation de lot en cas de montants maximum identiques. Les lots restants étant attribués aux fournisseurs classés deuxièmes.

■ **Négociations (uniquement pour les lots 33 à 40) :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats transmettront leurs questions au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, via le profil acheteur.

■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal administratif de Rennes
3 contour de la Motte
35044 Rennes
Téléphone : 0223212828
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Site internet : <http://rennes.tribunal-administratif.fr>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industriel et commercial. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur dont l'adresse mail est la suivante : donneespersonnelles@finistere.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles :

[Code de la commande publique \(legifrance\)](#)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)